

Arrêté

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement sans concours d'un magasinier des bibliothèques organisé par l'Ecole Normale Supérieure de Lyon

Le président de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 88-646 du 6 mai 1988 relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des magasiniers des bibliothèques ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2024, autorisant au titre de l'année 2024 des recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement sans concours **d'un magasinier des bibliothèques** organisé par l'Ecole Normale Supérieure de Lyon est composée ainsi qu'il suit :

Mme D'HALLUIN Agnès, Conservatrice de bibliothèque, présidente, ENS de Lyon

Mme PAYEN Emilie, Conservatrice de bibliothèque, membre, Université Lyon 2

M. GRAVIER Pierre, Conservateur des bibliothèques, membre, ENS de Lyon

Article 2 : Le président de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Lyon, le 14/05/2024

Pour le président de l'ENS et par délégation
Le Directeur Général des Services


Lyasid HAMMOUD